



FORMULAIRE TYPE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·ES DE LA JS SUISSE

À REMPLIR PAR LE(S) DÉPOSITAIRE(S)

DÉPOSITAIRE(S)	Comité directeur		
<input type="checkbox"/> RÉOLUTION <input checked="" type="checkbox"/> PROPOSITION À L'AD <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AUX STATUTS <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU GUIDE DE LANGAGE ÉPICÈNE <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU BUDGET <input type="checkbox"/> AUTRES (à spécifier) : _____			
TITRE	Pour la publication des documents amendables avec leurs traductions	N°	A3b
		<i>(à remplir par le Comité directeur)</i>	
DÉVELOPPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité directeur et le secrétariat central s'assurent que la version originale des documents amendables soit mise à disposition en même temps que ses traductions. • En cas d'entorse à ce principe, le secrétariat en informe les membres aussi rapidement que possible. 		
JUSTIFICATION <i>(si applicable)</i>	<p>Cette proposition vise à garantir que toutes et tous les membres de la JS Suisse aient accès aux documents nécessaires de la même manière et dans les mêmes temps. Si les documents originaux et leurs traductions sont mis à disposition au même moment, la transparence en sera améliorée et toutes et tous les membres auront la possibilité de participer activement aux discussions, de proposer des amendements et de prendre des décisions éclairées. Si cela devait ne toujours pas être possible, le secrétariat devra en informer les membres le plus rapidement possible.</p> <p>Il ne serait en revanche pas nécessaire de synchroniser la publication des documents non amendables, comme les résolutions ou propositions aux assemblées. Étant donné que beaucoup de ces documents arrivent à une même échéance et que leur traduction demande donc beaucoup de temps, il est cohérent de mettre à disposition leur version originale dès que possible afin qu'ils puissent déjà être utilisés pour se préparer à l'assemblée en attendant que leur traduction soit disponible.</p> <p>Cette proposition doit pérenniser ce que le Comité directeur et le secrétariat s'efforcent déjà de faire aujourd'hui : rendre les documents amendables et leurs traductions disponibles en même temps et assurer la qualité des traductions.</p>		

